

1er CONCOURS LITTÉRAIRE "LE SPORT ET SA BEAUTÉ"

La Commission culturelle de l'association *Alliance pour l'Inclusion (APS)* annonce la première édition du concours littéraire *Le sport et sa beauté*, ouvert aux étudiants des Écoles Supérieures de toutes les catégories.

Le but du concours est de donner aux étudiants l'opportunité de mettre en évidence leur compétence narrative, développer parmi les jeunes la conscience des bénéfices qui dérivent du déroulement d'une pratique motrice-sportive régulière – pratique conçue comme un moyen de garder une bonne santé, de l'accroissement de la confiance en soi, d'inclusion sociale, d'adoption d'un style de vie sain, d'une correcte formation personnelle – et, enfin, d'orienter leurs forces vers une saine compétition sportive.

Le sport, dans son sens le plus authentique, favorise les relations humaines, c'est un vecteur de valeurs et d'émotions, il unit – dans la diversité et au-delà des drapeaux – devenant une source d'inspiration et d'émulation. Par cette initiative, l'association souhaite encourager la combinaison Études-Sports, ainsi que promouvoir l'activité sportive des étudiants, favorisant de cette façon l'intégration avec leur parcours d'études.

Le concours fait référence à un récit sportif ou, du moins, à un texte où le sport est protagoniste. Donc des histoires, des récits de sports, de chronique sportive à la narration créative, de récits de grands champions et d'événements particuliers aux expériences personnelles.

Les principaux mots dont les étudiants peuvent s'inspirer, ou se référer, sont: ***Inclusion, Futur, Émancipation, Participation, Agrégation, Invalidité, Échange, Équité, Justice, Égalité, Émotion.***

Les étudiants qui souhaitent partager et raconter leur passion pour le sport sont invités à participer en se conformant au règlement suivant, dont l'acceptation intégrale est indispensable, sans aucune condition ou réserve.

Par conséquent, l'absence d'une seule des conditions de validité de l'inscription, détermine l'exclusion automatique du concours. L'acceptation se concrétise en remplissant et en signant le formulaire de participation ci-joint.

RÈGLEMENT

- 1. PROMOTEURS.** La Commission Culturelle de l'association *Alliance pour l'Inclusion* établit la première édition du concours d'écriture d'histoires-courtes à thème sportif:

"LE SPORT ET SA BEAUTÉ"

- 2. PARTICIPANTS.** Le concours est ouvert à tous les auteurs, quelque-soit leur lieu de résidence et inscrits de la 3^{ème} à la 5^{ème} des Écoles Supérieures de tous les catégories pour l'année scolaire 2021-2022.
- 3. OUVRAGES.** Les récits devront décliner, en forme libre et variée, le thème du concours. Les participants pourront soumettre un seul récit, de leur propre production, écrit en langue italienne. La longueur du texte ne devra pas dépasser les 14. 000 caractères, espaces compris (voir la note finale).
 - a. Le participant, qui soulève l'Organisation de toutes responsabilités, doit garantir la titularité et l'originalité de l'œuvre présentée, qui ne pourra être une copie ou une modification totale ou partielle d'une autre œuvre de lui-même ou d'autrui.
 - a. L'association *Alliance pour l'Inclusion* est donc exonérée de toutes responsabilités en ce qui concerne le contenu des élaborés soumis.
 - b. Les récits qui ont déjà été publiés, ou qui ont remporté des prix dans d'autres concours, ne seront pas admis au concours.
- 4. MODALITÉ DE PARTICIPATION.** Les œuvres devront être envoyées exclusivement par e-mail à l'adresse suivant:

alleanza.inclusione@gmail.com

- a. Les formulaires de participation du concours sont disponibles sur la page du site dans la section concorso letterario:
<https://alleanzaxinclusionione.it/concorso-new/>
 - b. Pour participer, il faudra compléter le formulaire avec toutes les informations requises, et l'envoyer dans un fichier distinct de celui de l'élaboré.
 - c. Le manuscrit, en format Pdf, devra contenir le titre de l'œuvre et le code d'identification. Le nom du fichier devra avoir le même titre que le manuscrit ; ce dernier ne devra pas contenir le nom de son auteur ni d'autres références qui en permettent l'identification (par exemple des données et/ou des références dans les propriétés des fichiers, etc.).
 - d. Dans le formulaire d'inscription la décharge devra être impérativement signée.
 - e. Les enregistrements et la documentation ainsi reçue seront évaluées par la Commission Culturelle de l'association **Alliance pour l'Inclusion** dans la personne du secrétaire du Comité Organisateur du Prix, qui certifiera l'adéquation formelle aux critères de participation et attribuera un code d'identification pour retracer l'auteur de l'œuvre. Si des intégrations et des éclaircissements s'avèrent nécessaires, l'auteur recevra une demande du Secrétariat par e-mail. Par conséquent, les membres du Jury auront exclusivement à leur disposition les récits sous forme anonyme. Les récits sont envoyés gratuitement et ne seront pas retournés.
- 5. ECHEANCE.** Les travaux devront être envoyées au plus tard à 12h00 dans l'après-midi du 30 mai 2022 (l'heure de réception de l'e-mail fera foi). Les ouvrages parvenus après la date d'expiration ne seront pas pris en considération.
- 6. ÉVALUATION.** Tous les travaux seront soumis au jugement du jury du concours, composé par de membres de la commission culturelle de l'association. Le jury déterminera un classement en tenant compte de la

qualité du manuscrit, de la valeur des contenus et de sa forme expositive. La décision du jury sera définitive et sans appel.

- a. Le jury, composé de membres de la commission culturelle de l'association **Alliance pour l'Inclusion**, sera présidé par le journaliste sportif Claudio Arrigoni.
- b. Les gagnants seront contactés aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription; en même temps, le directeur de l'école de l'Institut de l'étudiant et l'enseignant de référence indiqué dans le formulaire d'inscription seront avisés.

7. RÉCOMPENSE. Les noms des gagnants seront communiqués aux concurrents entre le 30 septembre 2022. La cérémonie de remise des prix se tiendra à Padoue en présence du jury, des auteurs récompensés et des enseignants de référence. Le lieu et les informations complémentaires sur les procédures d'attribution seront définis après avoir pris connaissance des dispositions spécifiques anti-COVID envisagées dans la période sélectionnée.

8. PRIX.

- a. 1ère place: prix de 2.000,00 € + médaille d'or de l'Association
- b. 2ème place: prix de 1.000,00 € + médaille d'argent de l'Association
- c. 3ème place: prix de 500,00 € + médaille de bronze de l'Association

9. PUBLICATION. Les premières 15 récits classés contribueront à composer un e-book gratuit par l'association **Alliance pour l'Inclusion**.

- a. L' E-book sera mis à disposition sans aucun but commercial et /ou économique pour les deux parties concernées. Pour une rédaction correcte de l' E-book, aux auteurs des premiers 15 récits classifiés sera demandé d'envoyer leurs œuvres selon le format MS Word entre le 30 septembre 2022.

10. DROITS D'AUTEUR. Les auteurs, pour leur participation au concours, cèdent le droit de publier leurs œuvres, de la manière prévue du même concours, sans avoir quoi que ce soit à revendiquer comme droit d'auteur.

- a. Les droits d'auteur et d'exploitation de l'œuvre (c'est-à-dire les droits de reproduction partielle et totale de l'œuvre sous n'importe quelle forme - typographique, électronique et digital en Italie et dans le monde -) restent dans tous les cas de propriété des auteurs individuels.
- 11. PUBLICITÉ** Le concours et son résultat feront l'objet d'une publicité appropriée dans la presse spécialisée ainsi que dans les médias sociaux.
- 12. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES.** Les données personnelles communiquées au promoteur du concours seront traitées exclusivement pour des finalités liées à la gestion du même concours et des initiatives à lui connexés, toujours dans le respect des dispositions de la loi, conformément à la note spécifique du formulaire d'inscription au concours.
- 13. NORMES APPLICABLES.** Tout ce qui n'est pas expressément ici prévu, doit être considéré comme discipliné par les règles du Code civil.
- a. En particulier, le concours littéraire n'est pas soumis à la discipline du D.P.R. 430/2001 relatif au règlement concernant la discipline des concours et des opérations de prix, ayant pour objet la production d'une œuvre littéraire pour laquelle l'attribution du prix représente une reconnaissance de mérite personnel et, par conséquent, agit le cas d'exclusion visé par l'art. 6 comma 1 lettre a) du même D.P.R.

* Note informative: Le dossier est une unité de mesure utilisée dans le champ éditorial pour indiquer la longueur des feuilles dactylographiées. Un dossier éditorial standard est une feuille de 1800 caractères, divisée en 30 lignes de 60 caractères chacune, où sont respectivement TOUS les caractères que vous tapez, espaces compris (14.000 caractères représentent environ 8 pages/dossiers).